

## Nature du service

Accueillir les élèves qui ont un trouble relevant de la psychopathologie et pour qui les classes ordinaires ou adaptées ne peuvent répondre à leurs besoins, et ce, malgré des mesures adaptatives.

## Conditions particulières d'admission

L'élève doit :

- o Être âgé de 5 à 21 ans (ordre d'enseignement primaire et secondaire);
- o Avoir fait l'objet d'un diagnostic psychiatrique relevant de l'ordre de la psychopathologie (validation du code 53);
- o Présenter des incapacités qui limitent significativement ou empêchent son intégration dans les services éducatifs offerts dans la commission scolaire d'origine;
- o Avoir besoin d'un soutien ou de services spécialisés pour fonctionner en milieu scolaire; o Bénéficier d'un suivi actif en pédopsychiatrie;

L'élève a fait l'objet d'une évaluation de ses capacités et de ses besoins dans le cadre de la démarche du plan d'intervention et, le cas échéant, du plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) qui a démontré que la scolarisation en milieu spécialisé s'avérait l'orientation la plus appropriée; l'orientation vers l'école régionale est envisagée s'il est démontré que les services mis en place antérieurement n'ont pu répondre aux besoins de l'élève.

- Les parents de l'élève et, s'il y a lieu, l'élève lui-même ont été informés et acceptent l'orientation vers l'école régionale.
- Certaines modalités ou conditions particulières d'admission pourraient être jugées nécessaires à l'admission de l'élève (par exemple : intégration progressive, horaire de scolarisation adapté aux besoins et capacités de l'élève).

Critères d'exclusion :

- o L'état de l'élève ne lui permet pas de fonctionner dans un contexte scolaire même spécialisé o Présence associée d'une déficience intellectuelle modérée à sévère;
- o Présence associée d'handicaps physiques importants pour lesquels l'organisation physique et humaine de l'école régionale n'est pas adéquate.

## École d'accueil

- o École régionale des Quatre-Saisons.

## Contenu du dossier à soumettre au comité d'admission

- o Document de référence spécifique à cette école à mandat régional;
- o L'original du certificat de naissance ou une copie conforme signée;
- o Fiche de validation de la clientèle EHDAA (53) complétée;
- o Bulletins scolaires et plans d'intervention (des deux dernières années);
- o Rapports récents d'évaluation en pédopsychiatrie;
- o Rapports récents d'évaluation en psychologie;
- o Évaluation psychosociale (si réalisée);
- o Rapports de tout autre professionnel (ergothérapeute, orthophoniste, orthopédagogue, etc.) (si réalisés);
- o Une photo de l'élève (obligatoire).

## Rappel de l'échéancier

- Acheminer le dossier complet de l'élève à madame Anne DeSmet, directrice de l'école régionale des Quatre-Saisons via courriel à l'adresse suivante : [desmet.anne@cscapitale.qc.ca](mailto:desmet.anne@cscapitale.qc.ca) avant le **15 mars 2022**.